



municipalité de
Saint-Vallier

361-A Principale, Saint-Vallier, QC G0R 4J0

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Vallier, tenue le 6 MARS 2017, à 19h30, à la salle Paroissiale au sous-sol de l'Église, située au 367 avenue de l'Église à Saint-Vallier, à laquelle assemblée il y avait quorum.

RÉSOLUTION 2017-03-056

La Jonction pour Elle inc. – Déclaration « Municipalité alliée contre la violence conjugale »

Considérant que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Considérant que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Considérant que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Considérant qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Considérant que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Considérant que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Considérant que, comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Lacasse et résolu unanimement de proclamer la municipalité de Saint-Vallier « Alliée contre la violence conjugale ».

Adoptée à Saint-Vallier, ce 6^{ième} jour de mars 2017

Michel Légaré, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
Copie conforme certifiée